

# Info facture d'eau



**AGGLO**  
de Brive  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU BASSIN DE BRIVE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour une durée de 7 ans, SUEZ devient le nouvel exploitant de l'agglomération du bassin de Brive pour les services d'eau et d'assainissement.

**Ce changement s'accompagnera d'une année de transition pour la facturation de l'eau et de l'assainissement.**

## Consommation d'eau 2021

**Mars-Avril 2022 : Facture de solde de consommation 2021** envoyée par SAUR

Il y est fait mention :

- De la **consommation réelle** de l'abonné (*les compteurs sont généralement relevés à l'automne de chaque année*) ;
- D'une **consommation estimée** au 31/12/2021 : cette dernière est calculée au prorata temporis entre la relève du compteur et le 31/12/2021.

Le contrat s'arrêtant au 31/12/2021, il était obligatoire d'avoir une facture d'arrêt de compte pour Saur au 31/12/2021, d'où la facturation de cette consommation estimée.

Il est donc normal que la consommation facturée soit plus importante que les années précédentes puisqu'elle correspond à ≈ 15 mois. L'index estimé au 31/12/2021 indiqué sur la facture servira de point de départ pour le calcul de la consommation 2022.

A noter : Il n'y a pas de facturation abonnement sur cette facture.

## Consommation d'eau 2022

**Avril 2022 : Facture d'abonnement du 1er semestre 2022** envoyée par SUEZ.

Pour rappel, l'abonnement est payable par 1 semestre d'avance.

- Il est mentionné « Frais d'accès au service » → *il s'agit de la facturation de l'abonnement du 1<sup>er</sup> semestre 2022.*
- Certains abonnés voient le prix de l'abonnement augmenter → *instauration d'une tarification progressive en fonction du diamètre du compteur sur l'ensemble de l'Agglo.*
- Le tableau d'information – montant d'une facture type 120m<sup>3</sup> **n'est pas adapté à chaque usager** ; il mentionne les parts eau potable et assainissement collectif, même pour les abonnés non raccordés au réseau d'assainissement collectif.

**Été 2022 : Facture estimative de consommation** pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022 + abonnement 2<sup>nd</sup> semestre 2022

**Début 2023 : Facture de solde de consommation** 2022 + abonnement 1<sup>er</sup> semestre 2023

NB : Les abonnés mensualisés recevront, quant à eux, une facture unique en janvier 2023

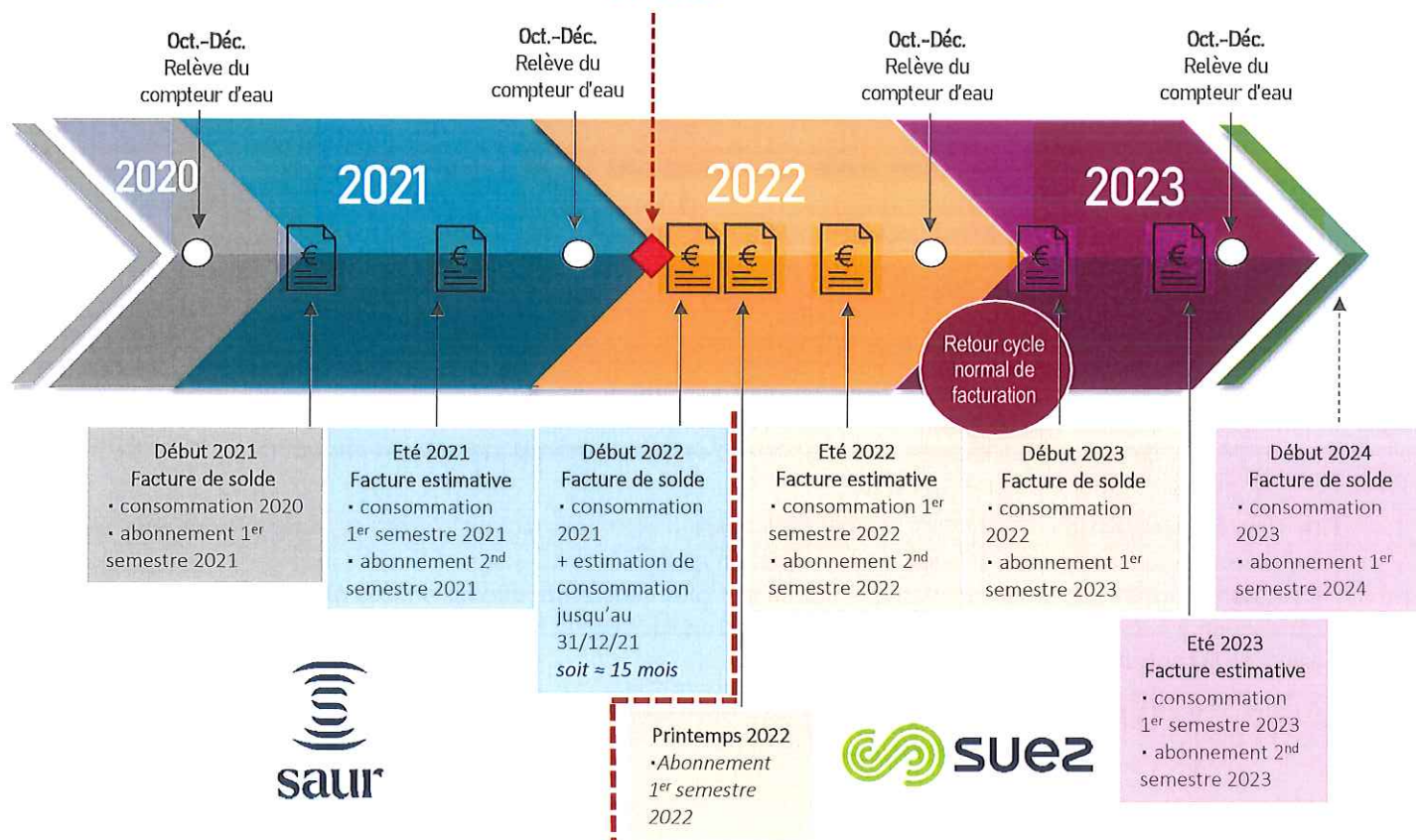
### Info mensualisation

La démarche de mensualisation prévoit des mensualités de 42€ par défaut. **Le système n'ayant pas d'historique associé au compte client, il se base sur une facture de 120 m<sup>3</sup> standard.**

Ce montant sera ajusté en fonction des consommations réelles du client lors de la facturation annuelle en janvier 2023.

Le client peut demander à adapter ses montants dès 2022 en fonction de ses consommations auprès du service client de Suez (accueils clients, mail, téléphone).

## Planning d'envoi des factures 01/01/2022



## Contacts SUEZ

Accueil téléphonique : 05.67.80.67.68

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h, hors jours fériés

Une assistance technique, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 : 05.67.80.67.69

Urgences survenant sur le réseau public, avec un délai d'intervention inférieur à 2 heures.

Site internet « mon compte en ligne » sur ordinateur, tablette et smartphone [www.eau-agglodebrive.toutsurmoneau.fr](http://www.eau-agglodebrive.toutsurmoneau.fr)

Accueil de proximité :

- A Brive-la-Gaillarde, 3 avenue Roger Roncier, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Jusqu'au du 4 mai 2022 :
  - A Objat, Place Charles De Gaulle, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
    - Toute l'année : le mercredi
    - 2 semaines en post-facturation : du lundi au vendredi
- A partir du 4 mai 2022 :
  - A Saint-Cyprien, lieu-dit Les Mazories, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
    - Toute l'année : le mercredi
    - 2 semaines en post-facturation : du lundi au vendredi